

**D362026**  
**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES**  
**COMMUNE DE SAINT FELIU D'AVALL**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le dix-huit mai deux mille vingt-six à 18H30, les membres du conseil municipal de la commune de Saint Feliu d'Avall se sont réunis dans la Salle du Conseil Municipal en séance ordinaire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date d'envoi de la convocation : 11/05/2026

Étaient présents : TOMAS Luc – CARBO Michelle – ERRE Daniel - CAZALS Henri – LAMARQUE Marie José – HOMS Fabrice –BORREILL Jean Paul – PRAT ROCA Nathalie – CONTRERAS Sébastien – LAMARQUE Joëlle - LOPERA GELI Marie – TOMAS-BO Rémy – COPIN Martine – ARPAILLANGE Jacques — BEAUD André – UHLMANN BOURGON Florence – PIGUILLEM Liza – LAVINAL Vincent  
formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 23 membres.

Absents excusés :

Stéphanie DE LA FUENTE - THILLY Benjamin

ROMEIRA Anabela qui avait donné procuration à Michelle CARBO

SOL Frédéric qui avait donné procuration à Liza PIGUILLEM

Sébastien SUELVES qui avait donné procuration à Vincent LAVINAL

MME Michelle CARBO a été désignée secrétaire

**OBJET : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à l'extension de la desserte électrique d'une exploitation agricole gérée par L'Escargot du Ribéral »**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les dispositions du Code de la Commande Publique relatives à la maîtrise d'ouvrage publique ;

**Vu** le projet d'extension du réseau électrique nécessaire à l'alimentation de l'exploitation agricole gérée par « L'Escargot du Ribéral » ;

**Considérant** que ce projet nécessite la réalisation de travaux d'extension de la desserte électrique afin de permettre le développement et le fonctionnement de l'exploitation agricole ;

**Considérant** qu'il convient de définir les modalités de réalisation de cette opération par le biais d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre les différentes parties concernées ;

**Considérant** que cette opération présente un intérêt local en favorisant le maintien et le développement d'une activité agricole sur le territoire communal;  
**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents : 1 abstention : Sébastien Suelves**

## DÉCIDE

**Article 1 :** D'approuver le principe de la réalisation des travaux d'extension de la desserte électrique nécessaires à l'alimentation de l'exploitation agricole gérée par « L'Escargot du Ribéral ».

**Article 2 :** D'approuver les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage relative à cette opération, telle qu'annexée à la présente délibération.

**Article 3 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document administratif, technique ou financier nécessaire à sa mise en œuvre.

**Article 4 :** De préciser que les dépenses et recettes afférentes à cette opération seront inscrites au budget communal dans les conditions prévues par la convention.

**Article 5 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations

**Le Maire,  
Luc TOMAS.**

Nombre de membres afférents au C.M : 23  
Nombre de conseillers présents : 18  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 21  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :  
Publication et notification du :

